

COMMUNE DE CHABANAIS

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 09 avril 2013

Le Conseil Municipal après avoir adopté le procès-verbal de la précédente réunion, aborde l'ordre du jour et accepte d'ajouter le point suivant : la gratuité de la salle des fêtes pour le repas organisé par la paroisse.

I. TAUX D'IMPOSITION

Les taux d'imposition sont maintenus tels que fixés en 2012 :

Taxe d'habitation : 12,63 %

Taxe foncière (bâti) : 17,91 %

Taxe foncière (non bâti) : 59,51 %

CFE (Contribution Foncière des Entreprises) : 19,35 %

II. BUDGET PRIMITIF COMMUNE ET ASSAINISSEMENT 2013

Les principaux investissements pour 2013 sont les suivants :

Acquisition de matériel : 10 000 €

- Lame de déneigement
- Ordinateurs (Maison Petite Enfance, Local Jeunes, école maternelle)
- Vidéo projecteurs (écoles primaire et maternelle)
- Divers (tables Centre de Loisirs Sans Hébergement, jeux Maison Petite Enfance, chaises...)
- Tableau (école maternelle).

Acquisition de terrains et bâtiments : terrain à Chassat : 20 000 €

Travaux de bâtiments : 28 000 €

- Mise aux normes bâtiments communaux
- Piscine (divers)
- Revêtement sols préaux écoles
- Ravalement de façade Maison Petite Enfance.

Travaux voirie et réseaux : 82 200 €

- Route de Limoges (pluvial)
- Route des Combes.

Divers : 15 000 €

- Protection incendie rue du Mastizon
- Création d'un aménagement paysager école maternelle.

Les différents budgets pour 2013 s'équilibrent ainsi :

COMMUNE

Fonctionnement : 1 988 374 €

Investissement : 631 560 €

ASSAINISSEMENT

Exploitation : 123 468 €

Investissement : 103 593 €

Ces budgets ont été établis sans augmentation des taxes communales et sans réaliser d'emprunt.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces dispositions.

III. AMORTISSEMENT : ETUDES MODIFICATION POS

La durée d'amortissement des études pour la modification du POS est fixée à 3 ans.

IV. TARIFS SERVICES MUNICIPAUX

CENTRE DE LOISIRS : les tarifs 2013 pour les séjours d'été du Centre de Loisirs sont fixés comme suit :

		Enfants Commune de CHABANAIS	Enfants hors Commune
Tarif 1	QF > 580 €	10,88 €	11,88 €
Tarif 2	QF de 534 € à 580 €	9,88 €	
Tarif 3	QF de 458 € à 533 €	8,88 €	
Tarif 4	QF de 0 à 457 €	7,88 €	

Participation Commune de CHABANAIS :

Tarif 1 : 1 €/jour

Tarif 2 : 2 €/jour

Tarif 3 : 3 €/jour

Tarif 4 : 4 €/jour

Séjour plein air

		Enfants Commune de CHABANAIS & Communes associées	Enfants hors Commune
Tarif 1	QF > 580 €	85,24 €	90,24 €
Tarif 2	QF de 534 € à 580 €	80,24 €	
Tarif 3	QF de 458 € à 533 €	75,24 €	
Tarif 4	QF de 0 à 457 €	70,24 €	

Participation Commune de CHABANAIS pour les 3 jours :

Tarif 1 : 5 €

Tarif 2 : 10 €

Tarif 3 : 15 €

Tarif 4 : 20 €

Séjour sport nature à UZERCHE

		Enfants Commune de CHABANAIS	Enfants hors Commune
Tarif 1	QF > 580 €	126,40 €	141,40 €
Tarif 2	QF de 534 € à 580 €	121,40 €	
Tarif 3	QF de 458 € à 533 €	116,40 €	
Tarif 4	QF de 0 à 457 €	111,40 €	

Participation Commune de CHABANAIS pour la semaine :

Tarif 1 : 15 €

Tarif 2 : 20 €

Tarif 3 : 25 €

Tarif 4 : 30 €

CAMPING

Adultes : 2 €

Enfant de moins de 7 ans : 1,50 €

Emplacement : 2 €

Véhicule : 2 €

Branchement électrique : 3 €

CONCESSIONS : 50 €

COLOMBARIUM :

15 ans : 200 €

30 ans : 350 €

V. SUBVENTION AUX COOPERATIVES SCOLAIRES : ECOLES PRIMAIRE & MATERNELLE

Une subvention sera versée aux coopératives scolaires, destinée à financer les sorties scolaires :

- école primaire : 4 500 €

- école maternelle : 800 €

VI. CREATION DE POSTES SAISONNIERS

Comme les années précédentes, la création de postes saisonniers est décidée pour le Centre de Loisirs, la piscine et le camping.

Centre de Loisirs

- 4 adjoints d'animation à temps complet

- 2 adjoints techniques à 30 h

- 1 adjoint technique à 17 h 50

Piscine & camping

- 1 éducateur des activités physiques et sportives (MNS) à temps complet

- 3 adjoints techniques en fonction des heures à effectuer.

VII. ELECTIONS 2014 : COMPOSITION DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Les Conseils Municipaux doivent délibérer pour la détermination et la répartition des sièges au sein de la Communauté de Communes. Cette répartition tenant compte de la population, le nombre de sièges pour CHABANAIS sera de 4 conseillers communautaires.

VIII. RETOUR REGIME RURAL – SDEG

La Commune de CHABANAIS, avec une densité de population inférieure à 120 habitants au km² est une commune rurale de Charente Limousine. Cependant, depuis 1978, la population dépassant le seuil des 2 000 habitants, la Commune avait été contrainte d'intégrer le régime « urbain » de l'électrification.

Afin de bénéficier d'aides financières du FACE (Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Electrification rurale), il est décidé de demander auprès de la Préfecture la réintégration au régime rural de la Commune de CHABANAIS compte tenu du fait que la population est descendue sous le seuil des 2 000 habitants.

IX. DEMANDE DE SUBVENTION LAME DE DENEIGEMENT

Une demande a été faite auprès du Conseil Général afin de bénéficier d'une aide de 50 % pour l'acquisition d'une lame de déneigement.

X. MAISON PETITE ENFANCE

Le changement de dénomination pour l'accueil multi services de la Maison Petite Enfance est accepté : l'accueil multi accueil s'inscrit dans une structure multi services : RAM, LAEP, dispositif passerelle avec l'école maternelle.

Le règlement de fonctionnement est accepté ainsi que la convention à passer avec les PEP 16 pour la mutualisation de la supervision (prise en charge d'une partie du coût des interventions de la psychologue de la Maison Petite Enfance.

XI. AFFAIRES DIVERSES

- Une information est donnée sur le projet de création d'une agence technique départementale.

- Le logo de la médiathèque a été créé par les jeunes du local ados et sera dévoilé le jour de la fête des 10 ans de la Médiathèque.

- Des animations auront lieu (spectacle pour jeunes enfants, goûter) le 24 mai 2013 à l'occasion des 10 ans de la Maison Petite Enfance.

- Lecture est donnée d'un courrier d'un administré afin qu'un nom de rue soit donné près du clocher St Michel : impasse du Clocher.
- CHABANAIS accueillera un spectacle décentralisé du festival de Confolens le 12 août 2013.
- Il est prévu de stagiairiser un agent effectuant des remplacements depuis un an en raison de la vacance du poste d'un adjoint technique.